

 <p>CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES POLE DE CANCEROLOGIE</p>	DOCUMENT INFORMATIF : NOTE D'INFORMATION EN VUE DU DON DE MOELLE OSSEUSE (donneur volontaire)		7120-DI-OPC- PRG-064
	Processus : Prise en charge du patient – Planification-Programmation Rubrique de classement Intranet : onglet Pôles/Direct°, Pôle de Cancérologie	Page 1 / 1	Version n°1 Mise à jour le : 13/11/2006

Vous avez accepté de donner votre moelle pour un malade à qui les médecins d'une équipe spécialisée, ont proposé une greffe de moelle osseuse allogénique. Ce traitement consiste à détruire la moelle osseuse malade et à la remplacer par une moelle saine, la vôtre.

Ce don est rendu possible par la compatibilité tissulaire entre vos cellules et les cellules du malade. Cette compatibilité a été établie grâce à un typage HLA, examen qui a été fait sur un échantillon de sang. D'autres prélèvements de sang pourront être nécessaires pour affiner le degré d'identité entre vous et le receveur, avant et éventuellement au moment du prélèvement de moelle.

La compatibilité entre le malade et vous même ayant été établie, un certain nombre d'examens sont indispensables :

- **D'une part** ceux réalisés systématiquement avant toute anesthésie générale, c'est à dire une consultation avec un médecin anesthésiste au cours de laquelle seront réalisés :
 - Une interview où vous seront demandées les maladies que vous avez pu avoir, les éventuelles allergies, les médicaments que vous prenez habituellement et les voyages que vous avez effectués.
 - Un examen clinique, une radiographie pulmonaire et un électrocardiogramme,
 - Un prélèvement sanguin comportant une numération-formule complète, un bilan de coagulation, une détermination du groupe sanguin, un ionogramme sanguin, et un test de grossesse éventuellement.
- **D'autre part** ceux obligatoires à la recherche de marqueurs biologiques d'infection, et lorsque cela est techniquement possible d'infectivité pour les affections suivantes :
 - Infection par les virus HIV 1 et 2 et HTLV 1 et 2,
 - Infection par le cytomégalovirus, par le virus Epstein-Barr
 - Hépatites B et C, syphilis, toxoplasmose.

Vous serez tenu informé des résultats de tous ces examens dont la normalité permettra la réalisation du don de moelle osseuse.

Le don de moelle osseuse se déroule de la façon suivante :

Vous serez hospitalisé 48 h environ dans un service de l'hôpital où sera pratiqué le prélèvement. Le matin du don, vous resterez à jeun avant d'aller au bloc opératoire où le prélèvement sera réalisé par un médecin spécialisé appartenant à notre équipe. Le prélèvement sera effectué au niveau des crêtes iliaques antérieures et/ou postérieures (os du bassin) et éventuellement au niveau du sternum. Le médecin prélève une quantité variable de votre moelle osseuse, en fonction du poids du malade, en règle générale inférieure ou égale à 1 litre. Lorsque la quantité prélevée est importante, le médecin peut être amené à vous proposer, environ 15 jours avant le don, un prélèvement de sang qui sera conservé et réadministré lors de l'anesthésie générale (autotransfusion). Cette technique de transfusion ne vous fait courir aucun risque puisqu'il s'agit de votre propre sang et que la quantité correspond à celle prélevée lors d'un don de sang habituel.

La moelle qui a été prélevée est reconstituée naturellement dans les heures qui suivent. A l'issue du prélèvement qui dure environ une à deux heures et après un court séjour en salle de réveil (comme après toute anesthésie), vous retournerez dans la chambre où vous avez été hospitalisé la veille.

Dans les heures qui suivent, le malade recevra votre moelle : ce sera le jour dit « zéro » de sa greffe. Quant à vous, vous passerez encore une nuit à l'hôpital avant de ressortir le lendemain muni d'une ordonnance de médicaments antalgiques et de fer (pour reconstituer vos globules rouges) pendant une quinzaine de jours. Il vous sera également communiqué les coordonnées d'un correspondant médical que vous, ou votre médecin traitant, pourrez ainsi aisément joindre pour des questions éventuelles ou s'il survenait un quelconque problème au 02.40.08.42.09 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Les risques du prélèvement de moelle sont extrêmement faibles. Ils sont ceux de toute anesthésie générale, évalués à 1 pour 10 000 pour un individu sain.

Pendant les quelques jours qui suivent le don de moelle, vous pourrez présenter une fatigue et des petits hématomes aux points de ponction des os qui sont toujours transitoires et peu douloureux. Un traitement antalgique vous sera prescrit, que vous prendrez en cas de douleur. Un arrêt de travail spécifique d'une semaine environ pourra vous être donné.

On vous demandera de remplir un questionnaire, pour exprimer votre satisfaction ou d'éventuelles remarques.

Toutes les dépenses liées à ce don (transport, examens de sang, hospitalisation) seront entièrement prises en charge par le CHU de Nantes.

La loi stipule que le donneur et ses représentants légaux sont libres à tout moment de se désister, sachant qu'une telle décision prise après le début du traitement précédent la greffe et visant à détruire la moelle du receveur (soit 8 jours avant votre prélèvement) peut lui être fatale.

Dans notre expérience, très peu de donneurs sains ont souffert de complications « tardives » notamment d'ordre psychologique. Il faut en effet savoir que la greffe allogénique peut ne pas réussir : la rechute peut survenir, ainsi que des réactions immunologiques liées à la greffe. Ces complications potentiellement mortelles, sont liées à des réactions cellulaires indépendantes de la volonté du donneur et dont il n'est pas responsable. Le don de moelle est fait à la demande des médecins compétents, qui ont jugé en leur âme et conscience que cette greffe offrait, malgré ces risques, la meilleure chance de survie au (à la) patient(e).

Il est possible qu'un deuxième don de sang ou de moelle soit nécessaire, en cas de rejet de greffe ou de rechute.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance en détail des renseignements concernant le prélèvement de moelle osseuse nécessaire à la réalisation de la greffe et consent à ce prélèvement. J'ai eu l'occasion de discuter de ce prélèvement de moelle osseuse et de poser les questions que je voulais poser. J'ai noté que ce document ne constituait pas une décharge de responsabilité. J'ai été informé(e) des principaux risques par le Dr qui a répondu à toutes les questions posées.

Date :

Donneur*

Nom :

Signature :

*ou son représentant légal